



Académie d'Orléans-Tours – 5 décembre 2023
Conseil académique de l'Éducation nationale
Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Préfète, Madame la Vice-Présidente du conseil régional, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

Comme les années précédentes, le SNALC tient tout d'abord à remercier les services pour la qualité des documents et des échanges préalables au CAEN lors du groupe de travail. Nous signalons toutefois que nous n'avons pas reçu certains documents concernant les points à l'ordre du jour (évolution de la carte des formations relevant de la DRAAF et projet de carte des formations du futur lycée de Châteauneuf/Loire).

Le SNALC porte sur l'évolution de la carte des formations une analyse différenciée en fonction des échelles de temps, entre d'une part la préparation de la rentrée 2024, et d'autre part les évolutions ultérieures.

Concernant la rentrée 2024, au vu des échanges en groupe de travail, des retours de nos collègues et des documents présentés, le SNALC considère que les évolutions sont, à quelques réserves près, un bon compromis entre les attentes institutionnelles et les attentes que porte notre organisation syndicale représentative. Le SNALC rappelle notamment la nécessité du maintien d'une offre de formation diversifiée sur tout le territoire académique, notamment dans nos vastes territoires ruraux. L'école participe à la cohésion territoriale en maintenant une offre de formation qui permette des mobilités professionnelles, sociales, géographiques. Le SNALC est heureux de voir que cet idéal qu'il porte est largement partagé par les acteurs de l'éducation de notre académie, comme en témoignent certains choix opérés dans les priorités de la carte des formations.

Le SNALC est toutefois alerté par des signaux faibles visibles dans le bilan de rentrée, qui témoignent a minima d'une dégradation de l'image du service public d'éducation. Fondé en 1905, attaché aux valeurs du service public laïc, le SNALC constate que la part de l'enseignement privé dans les effectifs scolaires progresse. Il note que le quart des effectifs globaux des formations professionnelles du privé sous contrat viennent du public, et que 10 % environ des effectifs des LGT privés viennent du public. Pour le SNALC, cela signifie que des familles, de façon fondée ou supposée, jugent que le privé offre ce que le public n'offre pas ou plus.

Notre enseignement public doit donc s'interroger sur ces tendances, encore modérées, mais qui ne relèvent ni du hasard, ni d'une spécificité géographique de tel ou tel territoire de l'académie.

Pour le SNALC, l'enseignement public doit réagir.



Concernant les évolutions ultérieures de la carte des formations, le SNALC fait part de sa vive inquiétude au vu de l'accumulation de réformes que nous jugeons problématiques pour les élèves, leurs familles et pour les personnels.

La volonté politique de faire évoluer plus rapidement la carte des formations nous inquiète. Certes, valoriser les formations insérantes et fermer les formations non insérantes paraît logique. Mais cette idée trop simple se heurtera au réel : ce sont les élèves et les familles qui choisissent leur orientation, et toutes les évolutions récentes vont dans ce sens, notamment au lycée général. Dès lors, comment peut-on construire une réflexion à contre-courant dans le champ des formations professionnelles ? Les formations insérantes existent déjà. Prenons les exemples de la filière hôtellerie-restauration ou de l'enseignement agricole qui doit relever le défi du renouvellement des générations. Et pourtant, elles peinent à attirer les élèves.

D'autre part, une évolution rapide de la carte des formations supposerait une égale agilité des élèves, des familles, des enseignants, des employeurs à l'assimiler. Or ce n'est pas le cas. L'évolution des représentations et la construction de l'orientation sont des processus lents et complexes, qui prennent en compte de nombreux paramètres. En témoigne la volonté de développer les formations post-bac en un an, qui peinent à trouver leur public.

Cette volonté d'évolution rapide de la carte des formations percutera d'autre part la énième réforme de la voie professionnelle, à laquelle le SNALC redit son opposition résolue. Mieux former des élèves plus fragiles avec moins d'heures de cours relève de la gageure, comme l'organisation de l'année de terminale, qui reprend ce qui a échoué en terminale générale...

Enfin, cette volonté d'évolution rapide de la carte des formations se conjuguera dans notre académie avec la baisse démographique, ce qui risque d'entraîner des fermetures de formations aux effectifs les plus faibles, dans les territoires les plus fragiles, où les populations se sentent déjà les plus marginalisées. A rebours de la politique académique actuelle.

Le SNALC alerte donc les autorités académiques et régionales sur les risques que ces évolutions font peser sur l'offre de formation à partir de 2025 pour nos élèves et leurs familles, et sur les risques qu'elles font peser en termes de ressources humaines pour les personnels. Car fermer des places de formations signifie supprimer des postes. Et en ouvrir signifie avoir des enseignants compétents pour la formation considérée. Toutes choses difficiles dans le contexte actuel.

Mesdames et Messieurs les membres du CAEN, nous vous remercions.

François TESSIER

Président du SNALC Orléans-Tours

Représentant du SNALC au CAEN de l'académie d'Orléans-Tours